

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune de SAINT MICHEL DE CASTELNAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2005



Objet : Ligne Grande Vitesse BORDEAUX TOULOUSE

L'an deux mille cinq, le deux septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE CASTELNAU, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre LOUBIERE, Maire.

Membres du Conseil Municipal : 10

Présents : 9

Votants : 9

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Etaient présents : MM. LOUBIERE, BOUDEY,
BADAROUX, PRIEUR, DARROMAN, Mmes LARRIVIERE,
MASSON, BLANCO, SALVATI
Etait excusé : Mr LAMOULIE

Date de convocation : 25 Août 2005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les derniers éléments connus relatifs à la création de la Ligne Grande Vitesse BORDEAUX – TOULOUSE, et précise :

➤ la création d'une ligne de chemin de fer à grande vitesse traversant notre territoire modifierait de façon irréversible les paysages de notre région ;

➤ Il s'en suivrait inéluctablement pour nos populations une atteinte à notre qualité de vie, et des difficultés majeures, en termes économiques, pour l'exploitation de notre forêt, ainsi que pour sa défense contre les incendies. (découpage du massif en deux parties difficilement communicantes).

Le Conseil municipal de ST MICHEL DE CASTELNAU, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

➤ de manifester sa volonté contre le projet LGV BORDEAUX-TOULOUSE (hypothèse SUD), et charge Monsieur le Maire de signer, au nom de la Commune de ST MICHEL DE CASTELNAU, la pétition ouverte en mairie de CAPTIEUX.

Fait et délibéré à ST MICHEL DE CASTELNAU
Les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
P. LOUBIERE

